



Commune de Tourrettes

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT-HUIT AVRIL,**

Le Conseil d'administration du CCAS de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Président,

Date de convocation du Conseil d'administration le 21 avril 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 13 - Présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 13 - Votes pour : 12 – Votes contre : 0 – Abstention : 1

**Etaient présents** : M. Camille BOUGE, M. Karim FGHOUL, Mme Nadine GIORDANO, Mme Laurence HALTER, Mme Jocelyne HENSELER, Mme Emmanuelle LAVORGNA-BISQUE, Mme Christine PROVOST, Mme Jeannine RAYNAUD, Mme Magali STUMPF, Mme Liliane WATRY

**Absents excusés** : Mme Martine CRESSON (pouvoir à M. Karim FGHOUL), M. Stéphane LELUIN (pouvoir à M. Camille BOUGE), Nancy LELUIN-DEDULLE (pouvoir à Mme Emmanuelle LAVORGNA-BISQUE)

**Absents non excusés** :

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025  
BUDGET CCAS**

L'article 242 de la loi de finances de 2019 (modifié par l'article 137 de la loi de finances 2021) a prévu l'expérimentation du Compte Financier Unique. Ce CFU se substitue, dans sa démarche de simplification, au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion réalisé par la comptable.

Considérant que M. Camille BOUGE, Président, s'est retiré et que Mme Jocelyne HENSELER, membre élue, a été désignée par le Conseil d'administration pour assurer la présidence pour le vote du Compte Financier Unique du budget du CCAS pour l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur et le comptable.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer par les tableaux joints annexés à la présente délibération et,
- **DECLARE** que le Compte Financier Unique dressé pour l'exercice 2025 et par l'ordonnateur et le comptable, visé et certifié conforme par ces deux instances, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs du Compte Financier Unique tels que résumés ci-après.

*Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.*

Le Président,

Camille BOUGE



Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le



ID : 083-268303096-20260428-20262804003-BF

